

DECISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

KARLING SAS

Le 26 octobre 2025,

Monsieur Jean-Charles DAUDRUY, associé unique de la SAS KARLING a pris les décisions suivantes

PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège de la société KARLING du 11 rue Mouton Duvernet à PARIS (75014) au 1 rue de la Chapelle à BIDART (64210).

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont consentis au Président Monsieur Jean-Charles DAUDRUY à l'effet de faire effectuer toutes les formalités consécutives à la décision ci-dessus.

Le présent procès verbal, signé par l'associé unique sera repris au registre des délibérations de la société

